



Caution solidaire bail commercial

Par **Franchino23**, le **10/02/2019** à **19:54**

Bonjour, je me suis porté caution pour un membre de ma famille pour un bail commercial, celui ci a cédé les parts de sa société et je me retrouve caution pour le nouveau locataire qui ne paye plus. L'agence qui gère le bail m'a mis en demeure et menace d'huissier. Après consultation du bail par un ami agent immobilier m'a dit que celui ci était nul pour plusieurs manquements légaux :

- 1- je suis marié sous le régime de la communauté et ma femme n'a pas signé le bail, tous nos biens sont en communs
- 2- lors de la signature, j'avais bien stipulé à l'agent immobilier que je ne me portais caution que pour le membre de ma famille et pas un autre locataire, du coup je n'ai pas recopié exactement le texte de fin en supprimant certains mots qui ne me convenaient pas pour l'engagement que je voulais prendre
- 3- je me suis porté caution pour une personne physique "dont la société est en cours d'immatriculation" or là on me demande de payer pour cette société dont ni le numéro de siret etc ne figurent sur le bail
- 4- le bail est pour une somme indéfinie qui va bien au delà de mes possibilités financières.

Si vous pourriez m'aider à savoir quelles sont actuellement les démarches que je dois entreprendre pour en finir avec cette affaire je vous serais reconnaissant

Cordialement

Par **morobar**, le **11/02/2019** à **10:17**

Bonjour,

Une seule démarche possible: foncer voir un avocat spécialisé dans ce genre de litige (demander le cas échéant les spécialités au barreau concerné).